

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Le Groupe de la Veillée et l'APASQ cheminent vers la prospérité !

Montréal, le 3 novembre 2004 – Les pourparlers débutés en juin 2002 entre l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) et le Groupe de la Veillée ont finalement abouti à une fin heureuse avec la signature d'une première convention collective le 22 octobre dernier, qui rappelle sur bien des points celle que l'APASQ avait signée avec l'Association des compagnies de théâtre (ACT) en mai 2004.

L'entente avec le Groupe de la Veillée, compagnie de théâtre fondée en 1974 qui gère son propre théâtre, le Théâtre Prospero, est valable pour cinq ans, soit jusqu'au 31 août 2009. La principale clause touche les modes de rémunération des cachets. Plus précisément, ceux-ci pourront être calculés selon deux méthodes. Soit « À taux horaire » qui fixe un minimum de 15 \$ de l'heure pour un minimum de 10 heures de travail, le concepteur s'engageant à produire une facture pour chaque période de 30 heures effectivement travaillées. Soit « À forfait », le producteur et l'artiste s'entendant sur un montant avec un nombre d'heures à réaliser, inscrit au contrat.

Mentionnons également d'autres avantages. D'une part, les frais de maquettes d'impression de copie de plan et les frais de location d'équipement sonore sont remboursables jusqu'à concurrence de 500 \$. D'autre part, le producteur s'engage à verser 13 % du cachet à la Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS) de l'artiste membre de l'APASQ. Tout comme dans le cas de la récente entente, conclue en juin 2004 avec la compagnie indépendante Ex Machina, c'est l'appellation « droit d'auteur » qui l'emporte sur celle de « droit complémentaire » et/ou « droit de suite ». À compter du 1^{er} septembre 2006, tous les taux de cachets et de droits d'auteur minimum sont majorés de 3 % par année jusqu'à la signature d'une nouvelle entente.

D'autres pourparlers en cours

L'APASQ poursuit ses négociations avec l'ADISQ. Carbone 14 et Professional Association of Canadian Theatres (PACT) sont en processus de conciliation avec le ministère du Travail du Québec.

L'APASQ – À la défense des intérêts des « artistes de l'ombre » depuis 1984

L'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) est une association d'artistes reconnue depuis 1984 qui regroupe principalement des concepteurs de costumes, de décors, d'éclairages et de son du milieu des arts de la scène du Québec. Depuis vingt ans, elle veille à apporter aux artistes créateurs qu'elle représente de meilleures conditions de travail. Associée à la Fédération nationale des communications (FNC/CSN), l'APASQ cherche à mener à bien, parallèlement, sa mission de développement et de mise en valeur de la création scénographique du Québec. Une gamme complète d'informations sur les services offerts par l'APASQ est disponible sur son site Web www.apasq.org